

#### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*Pour diffusion immédiate*

**BUDGET 2016**

**COMMUNIQUÉ NO 1**

**CONJUGUER RIGUEUR ET PROSPÉRITÉ :**

**UN BUDGET ÉQUILIBRÉ DE 215 M$ POUR L’ANNÉE 2016**

**TERREBONNE, LE MARDI 15 DÉCEMBRE 2015** - Le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le budget 2016 de la Ville de Terrebonne, qui présente des revenus et des dépenses de l’ordre de 215 M$, soit une hausse de 8,6 M$ par rapport au budget de 2015.

C’est un exercice budgétaire prudent et responsable, qui a été élaboré en tenant compte de la réalité économique qui frappe de plein fouet les municipalités depuis plusieurs années. Rappelons que le pacte fiscal, même celui conclu cet automne entre le gouvernement du Québec et les municipalités, se traduit annuellement par un manque à gagner global de 300 M$ en transferts. Ces coupures représentent, pour Terrebonne, des pertes de revenus de l’ordre de 12,4 M$ pour 2014-2015-2016. Une situation qui impose une grande rigueur dans la gestion des deniers publics.

**Augmentation moyenne du compte de taxes limitée à 1,66 %**

Malgré ce contexte plus difficile pour les municipalités, les citoyennes et les citoyens de Terrebonne pourront compter sur une augmentation limitée de leur compte de taxes, soit une variation moyenne de 1,66 %, ce qui suit le niveau d’inflation projeté.

À titre d’exemple, le propriétaire d’une résidence évaluée à 271 421 $ verra son compte de taxes augmenter en moyenne de 46,25 $.

« Notre taux de taxation demeure l’un des plus compétitifs et il se compare avantageusement aux autres municipalités de la région métropolitaine. Nous nous faisons un devoir de respecter la capacité de payer de nos concitoyens et nous sommes heureux de pouvoir leur offrir toujours plus de services, année après année », explique M. Jean-Marc Robitaille, maire de Terrebonne.

**Variation des taxes et tarifs**

Le taux de la taxe foncière générale sera légèrement haussé et passera de 63,94 cents à 66,66 cents, soit une augmentation de 2,66 cents du 100 $ d’évaluation.

La taxe foncière pour les immeubles du secteur commercial passe ainsi de 1,777 $ à 1,819 $ par 100 $ d’évaluation. La taxe foncière pour les immeubles du secteur industriel passe quant à elle de 1,9504 $ à 1,995 $ par 100 $ d’évaluation.

Pour sa part, la taxe dédiée au transport connaîtra une baisse significative de près de 10 %, passant de 10,31 cents à 9,33 cents par 100 $ d’évaluation, en raison de l’affectation des surplus de la MRC Les Moulins.

La taxe foncière spéciale dédiée à l’environnement sera maintenue au taux de l’an dernier, soit à 0,783 cent par 100 $ d’évaluation.

Le tarif d’assainissement des eaux usées demeure à 145 $ par unité d’habitation et le tarif pour l’eau demeure quant à lui 260 $.

Le budget 2016 maintient également le gel de la taxe dédiée aux infrastructures à 4 cents par 100 $ d’évaluation.

Enfin, le tarif lié au contrôle biologique des insectes piqueurs connaîtra une légère augmentation de 5 $ pour s’établir à 30 $ par unité d’habitation afin de tenir compte du programme de lutte contre l’agrile du frêne.

**La part du budget consacrée à la dette en baisse depuis plusieurs années**

La forte croissance économique de Terrebonne a permis de diminuer le pourcentage du poids du service de la dette sur le budget total au cours des dernières années. Si cette année le montant net affecté à ce poste augmente légèrement, il demeure proportionnellement comparable à celui de l’an passé, c’est-à-dire 20 % du budget.

**Croissance des revenus et des dépenses**

La hausse du budget 2016 est attribuable à plusieurs facteurs. D’une part, on doit tenir compte de l’augmentation du coût de la vie, des coûts de l’énergie et des prix des biens et des services en général.

D’autre part, la hausse est aussi attribuable à l’investissement dans l’expertise interne et au respect des conventions collectives en vigueur.

Enfin, la croissance soutenue du développement résidentiel, commercial et industriel a un impact sur la hausse du budget 2016, mais n’affecte en rien la charge fiscale des contribuables.

**Principales variations dans les dépenses pour le budget 2016** :

* Investissements supplémentaires de l’ordre de 2,2 M$ pour le budget opérationnel de la Direction du loisir et de la vie communautaire, dont une augmentation de près d’un demi-million pour le soutien aux organismes du milieu et aux organismes paramunicipaux.
* Augmentation des dépenses relatives aux opérations de sécurité publique de 1,7 M$.
* Le budget d’opération de la Direction de l’entretien du territoire est haussé de 2,6 M$, dont 385 000 $ seront monopolisés exclusivement par la lutte à l’agrile du frêne.
* Baisse de 1,3 M$ au niveau des dépenses reliées au soutien de la MRC Les Moulins en raison de l’affection des surplus engendrés par celle-ci.

Du côté des revenus, les variations s’expliquent essentiellement par deux facteurs. D’une part, il y a eu une augmentation de 6,1 M$ des revenus relatifs aux taxes foncières en raison des développements résidentiels et commerciaux. D’autre part, la Ville doit composer avec les coupures récurrentes issues du pacte fiscal entre les municipalités et le gouvernement du Québec. Ces coupures représentent pour Terrebonne des pertes de revenus de l’ordre de 12,4 M$ pour 2014-2015-2016.

**Plan triennal d’immobilisations (PTI) 2016-2017-2018**

La Ville de Terrebonne prévoit des investissements publics de l’ordre de 244,8 M$ pour le PTI 2016, 2017 et 2018, dont 55,4 M$ pour l’an prochain.

« Notre communauté continue de croître et le développement est au rendez-vous. Cela constitue une excellente nouvelle et notre administration poursuivra ses objectifs de saine gestion, car ils nous permettent, comme en fait foi le plan triennal d’immobilisations, d’investir dans des projets structurants qui profitent à l’ensemble de la population », a conclu M. Robitaille.

- 30 -

Pour information : Source :

Isabelle Lewis Michael Lartigau

Directrice Coordonnateur – relations médias

Direction des communications Direction des communications

Ville de Terrebonne Ville de Terrebonne

450 471-8265, poste 1008 450 471-8265, poste 1590